

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021**

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le jeudi 18 Novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Averdon se sont réunis dans la salle des associations sous la présidence de Monsieur MOELO Didier, Maire.

**Délibération n°2021-29 – Demande d'autorisation de passage sur des parcelles communales par la société de chasse les amis du Petit Vitain**

L'association de chasse du petit Vitain demande une autorisation de passage sur les parcelles communales (plan ci-joint) afin de permettre la mise en place de signalisations de sécurité avertissant le déroulement d'une chasse.

La délibération n° 2021-22 stipule que les parcelles (E 136 – E 137 – E 152 – E 154 et E 190) de la Grande Mesles appartenant à la commune sont en non chasse pour la saison en cours. Aussi afin de permettre la mise en place de signalisations de sécurité avertissant le déroulement d'une chasse sur le domaine départemental, le conseil municipal décide :

De donner le droit de passage sur ses parcelles (E 136 – E 137 – E 152 – E 154 et E 190) à l'association de chasse du petit Vitain uniquement à pieds. Cette autorisation est valable pour la saison de chasse 2021/2022.

**Délibération approuvée à :**

11 voix POUR – 0 CONTRE – 4 ABSTENTIONS

**Délibération 2021-30 : Révision des tarifs municipaux pour l'année**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'adopter les tarifs municipaux sans appliquer d'augmentation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

SALLE DES FETES		
Tarifs 2022	commune	hors commune
vin d'honneur (6 heures) sauf weekend	52,00 €	102,00 €
Tarif week-end (samedi et dimanche)	204,00 €	408,00 €
Chauffage (d'octobre à février / mars)	36,00 €	62,00 €
Caution	500,00 €	
1 ensemble table à tréteaux et 2 bancs	5,00 €	
Ménage	50,00 €	
Caution ménage	50,00 €	
JARDIN DE LA MAIRIE		
Barnums + tables + chaises (48 heures)	154,00 €	
Réservé aux habitants d'Averdon		
Caution	300,00 €	
CIMETIERE		
Concessions 30 ans	102,00 €	
Concessions 50 ans	153,00 €	
cases-urnes 15 ans	255,00 €	
Cases-urnes 30 ans	510,00 €	
dispersion des cendres	gratuit	

**Délibération approuvée à l'unanimité**

**Délibération 2021-31 : Fixation du tarif de l'encart du bulletin municipal**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de maintenir le tarif d'insertion d'un encart publicitaire dans le bulletin municipal 2022 à destination des annonceurs à 25 €.

**Délibération approuvée à l'unanimité**

**Délibération 2021-32 : Redevance d'occupation du domaine public due par Orange**

Le maire rappelle que l'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance dont le montant est revalorisé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index général relatif aux Travaux Publics (TP01) des quatre dernières valeurs trimestrielles, conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005.

**55.05 € le km d'artères aériennes - 41.29 € le km d'artères souterraines - 27,53 € le m<sup>2</sup> d'emprise au sol**

Artère aériennes	9.403 km	517.63 €
artères souterraines	37.785 km	1 560.14 €
Emprise au sol	1,5 m <sup>2</sup>	41.30 €
<b>Montant total de la redevance due par orange :</b>		<b>2 119.07 €</b>

Il est demandé au conseil municipal par délibération d'appliquer les tarifs *maxima* prévus par le décret précité ;

**Délibération approuvée à l'unanimité**

### **Entretien voirie : route de Montrichau**

Dans le cadre de futurs travaux de voirie que la municipalité souhaite réaliser à Montrichau, la route étant partagée avec la commune de la Chapelle Vendômoise, une rencontre a été organisée afin de savoir comment procéder pour le partage des coûts, la commune de la Chapelle-Vendômoise n'a pas souhaité donner une réponse favorable. En 2009 la délibération prise, stipulait que l'entretien serait partagé selon un plan défini, ci-joint, sauf que pour la partie de La Chapelle-Vendômoise à l'époque c'était la Communauté de communes Beauce Val de Cisse qui en avait la charge, aujourd'hui, la commune de la Chapelle-Vendômoise est rattachée à la Communauté de Communes d'Agglopolys.

La Préfecture que nous avons contactée, nous a orienté vers les services d'Agglopolys qui à compétence en matière de voirie.

### **PLUI**

La version 5 du PLUI est finalisée, une présentation sera faite lors du prochain conseil municipal.

### **Avenant architecte réaménagement de la mairie**

Lors de son estimation l'architecte en charge des travaux de notre mairie avait chiffré les travaux de la mairie en dessous des prix qui ont été remis après l'appel d'offres.

Or, ses honoraires sont fixés à 9,9% de la globalité des travaux.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir acter l'avenant transmis.

**→ Le conseil municipal décide de ne pas statuer, il souhaiterait que Monsieur le Maire prenne contact avec l'architecte pour voir s'il serait possible de négocier les honoraires.**

### **Délibération 2021-33 : Demande de DSR 2022**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal sollicite le Président du Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé possible dans le cadre de la D.S.R. pour la réalisation du prochain programme de travaux de voirie d'un coût estimatif de 70 000 € HT et dont les crédits seront inscrits au budget primitif 2022.

**Délibération approuvée à l'unanimité**

### **Délibération 2021-34 : Désignation d'un élu référent sécurité routière**

La Préfecture nous a sollicité afin de désigner au sein de notre conseil municipal, un référent chargé de la sécurité routière qui sera l'interlocuteur privilégié des services de l'État dont ses principales fonctions seront de :

- Relayer les informations relatives à la sécurité routière,
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de la politique départementale au titre de sa collectivité,
- Contribuer à la prise en charge de la sécurité dans les différents champs de compétences de la collectivité.

Monsieur le Maire a été désigné référent par le conseil municipal à l'unanimité

**Délibération approuvée à l'unanimité**

### **Taxe d'aménagement**

Depuis 2021 le taux de la taxe d'aménagement de la commune est de 2% et les abris de jardin sont exonérés de taxes. Comme tous les ans, il est demandé au conseil municipal de maintenir ou non de cette taxe

En cas de maintien de la taxe d'aménagement à 2% et de l'exonération de taxes pour les abris de jardin aucune délibération n'est à prendre.

Le conseil municipal décide de maintenir le taux actuel de la taxe d'aménagement à 2% aucune délibération n'est donc prise.

### **Délibération 2021-35 : Décision Modificative rajout de crédits au chapitre 014**

Les crédits prévus au budget 2021 d'un montant de 2700€ au chapitre 014 atténuation de produits en dépenses de fonctionnement ne seront pas suffisants, afin d'anticiper une éventuelle dépense au chapitre 014 il est nécessaire de procéder à un virement de crédits pour un montant de 2300 €.

Vu le budget primitif 2021,  
Vu les dépenses liées au chapitre 014 atténuation de produits,

Considérant la nécessité d'effectuer des virements de crédits d'un compte à un autre  
Ajustement des crédits en dépense de fonctionnement pour effectuer un éventuel mandatement:

Chapitre 014 – atténuation de produits + 2 300,00 €

Chapitre 022 – dépenses imprévues - 2 300,00 €

**Délibération approuvée à l'unanimité**

### **Délibération 2021-36 : Amélioration de la couverture réseau mobile sur la commune**

La couverture mobile de la commune étant très faible à certains endroits et afin de répondre aux demandes de certains opérateurs, la Sté ATC France projette d'installer un site GSM pour accueillir les opérateurs de téléphonie mobile sur la parcelle ZO N°36 appartenant à la commune et située près de la zone de Malakoff.

Le projet consiste à implanter :

-Un pylône Treillis d'une hauteur de 42 mètres de couleur gris galvanisé mis en place sur un massif béton enterré ne créant pas d'emprise au sol.

-6 antennes d'une hauteur de 3 m environ seront installées sur le pylône ainsi que des modules radio.

-Les armoires techniques et le coffret énergie seront installés au pied du pylône sur une dalle béton de 20 m<sup>2</sup> (5\*4) d'une hauteur de 0 cm/sol ne créant pas de surface.

-L'ensemble sera sécurisé derrière un grillage de 2.00m de haut, de couleur verte (8\*10).

-Un chemin d'accès ainsi qu'une place de parking seront créés sur la parcelle, depuis la rue des Saisons jusqu'au site.

Afin de permettre l'alimentation électrique du site télécom, un raccordement au réseau public sera à prévoir en réseau enterré, sous réserve de l'étude de raccordement établie par le fournisseur d'énergie, ATC France s'engage à prendre en charge, de manière définitive, l'intégralité des coûts nécessaires au raccordement en énergie de ce projet qui sera réalisé en réseau enterré en 12 kVa monophasé ou 36kVA triphasé.

Cette installation ne pourra avoir lieu que si un ou plusieurs opérateurs se raccordent à ce pylône

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'installation de ce pylône.

**Délibération approuvée à l'unanimité**

### **Compte rendu de commissions**

TRAVAUX : Les travaux de la mairie ont débuté le 2 novembre, les réunions de chantier ont lieu tous les lundis à 11h.

FETES ET CEREMONIES : Installation des sapins le 02/12 et des décorations de Noël le 04/12 à 9h00. Le goûter pour les anciens aura lieu le 11 décembre à 15h30, les colis seront remis à cette occasion. Avec les travaux dans la mairie, nous ne pourrions pas garder les colis, il sera donc nécessaire de venir récupérer les colis ce jour là.

Il a été décidé de programmer une date pour l'organisation d'un bal populaire qui devrait se dérouler le 25 juin 2022 (sous réserve de l'évolution du COVID). Le comité des fêtes en sera informé.

Une course cycliste aura lieu sur la commune le 15 mai 2022

SCOLAIRE : Le travail accompli par l'agent embauché en début d'année scolaire pour aider au service le midi à la cantine et effectuer l'entretien des classes est très satisfaisant. Suite à l'achat de l'autolaveuse en septembre celle-ci a été testée et approuvée par tous les agents.

SIVOS : lors du conseil d'école les institutrices d'Averdon ont remercié les agents techniques pour leur travail. Le service du midi à l'école de Marolles était compliqué; il manquait du personnel : 1 personne a été recrutée sur le temps mairie (surveillance) et sur le temps cantine (aide au service le midi) par le SIVOS. La personne habituellement en poste à la cantine de Marolles est en arrêt maladie jusqu'à fin février.

### **Questions diverses**

Une demande travaux sera adressée au SMB Cisse pour modifier l'emplacement d'une clôture située au bout de l'étang communal.

Invitations diverses.

La cérémonie des vœux devrait se dérouler le 21/01/2022 (sauf en cas de contraintes liées au COVID)

Réunion budget : 10/12/2021

Modification des horaires de l'éclairage public -> il sera demandé d'éteindre l'éclairage public à partir de 20h30 pour faire des économies

Certains habitants rencontrent des problèmes de connexion avec la fibre -> Un conseiller a contacté Orange

Demande d'installation d'un lampadaire pour l'éclairage public sur Siany -> des devis seront demandés pour le budget.

Une page Facebook de la commune a été créée

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au 20 janvier 2022.

La séance est levée à 22 heures 21.